

INFORMATIONS PRATIQUES :

LE CANAL DE L'ISLE EST UN ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF NON RATTACHE :



Siège social du canal de l'Isle

L'ordonnance de juillet 2004 et son décret d'application de 2006 réforment les textes de la loi de 1865 qui régissait le fonctionnement de nos structures. Ce texte énonce clairement que les Associations Syndicales sont des Etablissements Publics à Caractère Administratif.

En outre, l'ordonnance élargit les pouvoirs de l'Assemblée des Propriétaires et confirme le principe de périmètre syndical. Les notaires auront ainsi obligation d'informer les nouveaux propriétaires de l'appartenance de la parcelle au périmètre syndical. Cette mesure officielle aura le mérite d'éviter bien des malentendus.

STATUTS DE L'ASCO

1 - Mutations de propriétés

Les mutations ne sont effectuées qu'après fourniture d'un acte notarié ou de propriété.

2 - Redevances Syndicales

Les redevances sont émises à terme échu ; ainsi l'arrosage concernant l'année 2010 se paie en 2011.

Elles sont établies annuellement et dues par les propriétaires au 1er janvier de l'année de leur liquidation.

POLICE DES ARROSAGES

- Tous travaux sur le périmètre syndical doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.
- Tous travaux sur les ouvrages du Canal doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.
- Les propriétaires doivent maintenir accessibles les appareillages (bornes d'arrosage, regard de visite...) au personnel du Canal.
- les propriétaires possédant un compteur volumétrique doivent veiller au bon fonctionnement de celui-ci et informer le canal en cas de dysfonctionnement. (coordonnées au dos)

LE CANAL DE L'ISLE AVANCE :

Modernisation Arrousaire Tranche 2

Près de 50 ha jusqu'alors desservis gravitairement ont été modernisés. Les travaux entamés en janvier 2010 ont permis d'apporter de l'eau sous pression aux agriculteurs exploitant des terres sur mais également à des usagers particuliers de ce secteur situé au croisement de la route d'Apt et du chemin des balades, entre les communes de Lagnes et l'Isle sur Sorgue.



Préparation au creusement de la tranchée

D'un montant total de 535 000 €, les travaux ont été financés par l'Agence de l'eau à 25%, le Conseil Général, pour 20%, la Région pour 25% et l'Etat pour 10%. Les avantages de la modernisation, attendue depuis longtemps sur ce secteur, sont nombreux. Elle permet de supprimer les tours d'eau de l'ancien système au

profit d'un mode de desserte adapté aux cultures, à la demande, avec une pression et un débit disponible stable.

Ces travaux permettront aussi, même si ce n'est pas un usage garanti par le canal, de faire de la lutte antigel. Enfin, dans un contexte climatique changeant, n'oublions pas que la mise sous pression du réseau existant, permet de n'apporter que le strict volume d'eau nécessaire à la parcelle. Cela constitue une source non négligeable d'économies d'eau sur le territoire. La modernisation du secteur de l'Arrousaire est prévue pour se poursuivre sur au moins 7 ans, la suite au prochain bulletin !



Pose de canalisation
Ø 600 mm



Début 2011 : Modernisation Velorques tranche 9

La consultation des entreprises pour la réalisation de la modernisation sur ce secteur a été lancée en septembre 2010. Le Conseil Syndical du canal réuni en octobre a retenu l'entreprise BRIES TP. Elle aura la charge de poursuivre les travaux de modernisation débutés sur ce secteur en 2006.

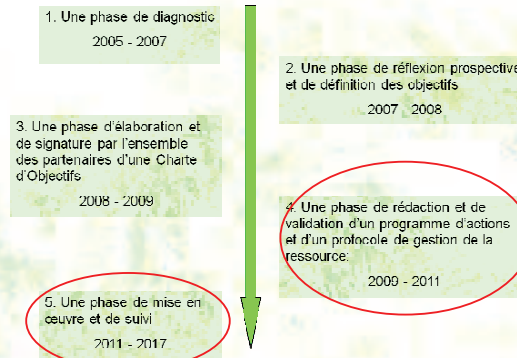
Ces travaux seront financés à 40% par l'Agence de l'Eau, 20% par le Conseil Général et 20% par le Conseil Régional.

2010 : UNE ANNEE DE TRANSITION POUR LE CONTRAT DE CANAL

Rappelez-vous, le Contrat de Canal de l'Isle a été lancé en 2005, en même temps que celui de 4 autres canaux du département du Vaucluse.

Cette démarche novatrice a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Alors, où en est-on ?



2 phases se chevauchent et doivent être menées de manière concomitantes.

Embauche d'un chargé de mission

2010 a vu le départ de Sandrine PIGNARD, la chargée de mission qui a conduit et mené la démarche depuis 2005. Grâce aux financements de l'Agence de l'Eau et du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), l'association a embauché un chargé de mission pour finaliser le Contrat de Canal et son



Filiole du canal lors d'une pluie

programme pédagogique à l'attention des scolaires en partenariat avec le CME / CPIE de Vaucluse...

Le protocole de gestion est quant à lui une pièce maîtresse du Contrat de Canal. C'est un document construit en partenariat avec l'Agence de l'Eau avec la perspective qu'une partie des volumes d'eau économisés grâce aux travaux réalisés sur le canal profite en priorité aux milieux naturels.

TRAVAUX ET ETUDES PREVUS POUR 2011

Etude de régulation pour le canal maître :

En juin 2010, une demande de financements a été faite pour une étude de régulation sur le canal maître. L'Agence de l'Eau, le Conseil Général et le Conseil Régional ont été sollicités pour cette étude. Elle permettra un état des lieux et un diagnostic du dispositif de régulation actuel.



Transversale qui permet d'assurer la régulation du canal

Cela répond à une attente forte du canal de l'Isle pour optimiser la gestion de l'eau en basse saison, source d'économies d'eau. L'étude débouchera sur des propositions qui permettront d'améliorer la régulation hydraulique du canal. Et pouvoir ainsi aborder une éventuelle pénurie avec une plus grande sérénité.

Actions d'information autour du canal de l'Isle et du Contrat de Canal

Il s'agit d'informer sur le fonctionnement du canal, ses projets et ses évolutions. Une demande de financements a donc été faite auprès de l'Agence de l'Eau, et du Conseil Régional pour cette action qui doit se décliner sous deux formes :

→ Création d'un site internet :

Ce site internet permettra d'obtenir les informations techniques, juridiques et administratives de base du canal. Il sera régulièrement actualisé.

→ Mise en place d'un bulletin d'information :

C'est le bulletin que vous tenez dans les mains !

Arrousaire 3ème tranche

Ces travaux consisteront à remplacer une partie du réseau gravitaire existant par un réseau de canalisation sous pression sur la commune de l'Isle sur Sorgue, Rte des Courses, quartier Tour du Camp. Environ 3 km de réseau permettront d'équiper une quarantaine de bornes d'irrigation desservant 50 ha. Ces travaux qui ont reçu l'aval de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau, Département, Région) pourront démarrer dernier trimestre 2011

Caramède 1ère tranche : A venir...

LE CANAL DE L'ISLE EN CHIFFRES

1849 : Année de la création par décret de l'association du canal de l'Isle,

2 m³/s : Droit d'eau du canal lors de sa création, ce droit d'eau a été modulé en 1955 pour être porté à 2450 l/s en été

3300 HA : Superficie du périmètre du canal de l'Isle

52 KM : Longueur des filiales entretenues chaque année par les gardes canaux, en plus des berges des 15 km de canal principal

6 : Nombre de communes traversées par le canal : Robion, Lagnes, l'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Chateauneuf de Gadagne et Caumont sur Durance

15 000 m³ : Capacité du bassin de Lagnes, qui alimente le réseau pression de l'Arrousaire. Le canal de l'Isle a entrepris depuis les années 70 une politique de modernisation de la desserte en eau. Aujourd'hui, plus de 50% du périmètre est desservi par le réseau pression à travers 4 stations de pompage.

9 : C'est le nombre de personnes qui travaillent pour le canal :

- 1 Directeur
- 1 Comptable /secrétariat administratif
- 1 Conducteur
- 1 Brigadier et 4 gardes canaux, tous les jours sur le terrain
- 1 Chargé de mission Contrat de Canal

2700 : C'est le nombre d'adhérents du canal

Des renseignements ? Des informations ?
N'hésitez pas à nous contacter :

ASCO du canal de l'Isle
ZA Les Ferrailles n°30
84 800 L'Isle sur Sorgue
Tel : 04 90 38 00 69
Fax : 04 90 38 66 08
canal-isle@wanadoo.fr

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le **Contrat de Canal** :
Pascal AUZIER : pascal.auzier.ccanal@orange.fr

Comité de rédaction :



PARTENAIRES FINANCIERS :



BULLETIN D'INFORMATION DU CANAL

LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRÉSIDENT DU CANAL :

L'enquête réalisée auprès de nos propriétaires a mis au grand jour votre volonté d'être mieux informé sur l'actualité du Canal de l'Isle ; le Conseil a donc décidé d'éditer un bulletin annuel d'information.

La gestion d'une structure comme le « Canal de l'Isle » n'est pas le fait d'un seul homme mais d'une équipe. A l'origine vous-mêmes, les propriétaires de terrains formant le périmètre syndical, le conseil d'administration élu en Assemblée Générale de propriétaires, le Président et vice-président élus à leur tour par le Conseil d'administration, sans oublier bien sûr le personnel présent quotidiennement sur le terrain pour répondre à vos attentes.

L'année 2010 a vu le renouvellement du Syndicat où l'on notera l'entrée en son sein de trois nouveaux syndics, dont le président de l'association « de l'eau pour nos jardins » regroupant une centaine de propriétaires résidant sur la commune de Lagnes.

Le conseil syndical ainsi reconstitué s'attachera à poursuivre l'action menée par ses prédécesseurs et tout particulièrement à maintenir une gestion financière équilibrée, sans que soient négligés les travaux nécessaires à l'entretien ou à la modernisation du réseau.